

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2015

ISOLEMENT ÉLECTRONIQUE DÉTENUS ET RENSEIGNEMENT PÉNITENTIAIRE - (N° 2571)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Goujon et M. Guy Geoffroy

ARTICLE 3

À la seconde phrase, substituer au mot :

« Internet »,

les mots :

« un service de communications électroniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.